

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2017-12-13 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN : ALIGNEMENT DE LA PROPRIÉTÉ DE L'INDIVISION DUPUY POUR L'INSTALLATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (18 BOULEVARD PIERRE DIGNAC)

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance

Suite à l'installation de l'éclairage public sur le boulevard Pierre Dignac, la propriété sise 18 boulevard Pierre Dignac doit être alignée.

Pour ce faire et en application de l'emplacement réservé n°23 du PLU pour porter la voie à 8m d'emprise, l'indivision DUPUY, propriétaire concernée, doit céder à la ville de GUJAN-MESTRAS une emprise de terrain.

Le cabinet AUIGE, cabinet de géomètres-Experts, a délimité la surface concernée à distraire de la parcelle cadastrée BE n°44, propriété de l'indivision DUPUY, à savoir **16 m²**.

Dans son avis n°2017-199V0903 du 3 mai 2017, le service du Domaine a estimé la valeur d'acquisition à **220 €/m²**.

Je vous invite donc:

- A accepter le principe de l'acquisition par la ville de cette emprise de terrain pour un montant de 3 520 euros;
- A autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir;
- A confier à Maître LORIOD, notaire à Gujan-Mestras, la rédaction de chaque acte à intervenir.

Tous frais d'acte et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.



Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

Publication le 22 décembre 2017
GUJAN-MESTRAS le 22 décembre 2017